

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/22/0119 du 25 mai 2022 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la construction d'un réservoir d'eau potable à Weicherdange au nom et pour compte de l'Administration Communale de Clervaux.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 7 juin 2022

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER